

Informations diverses :



L'ASSURANCE SCOLAIRE :

Les assurances « scolaires » ont pour objectifs de garantir à la fois les dommages que l'enfant pourrait causer mais aussi ceux qu'il pourrait subir dans le cadre de ses activités scolaires. Pour cela, elles comportent 2 parties :

• **La garantie Responsabilité Civile (RC)** : pour garantir les dommages causés par l'enfant à autrui, que ces dommages soient matériels ou corporels. La Responsabilité Civile de votre enfant est couverte par votre contrat d'assurance multirisques habitation (MRH).

Nous vous adresserons un mail courant août vous demandant de télécharger l'attestation de Responsabilité Civile (à demander auprès de votre compagnie d'assurance). Si la date d'échéance est en cours d'année scolaire (exemple : 31/12/2023), vous nous transmettez dès cette date, la nouvelle attestation qui couvre la fin de l'année scolaire.

• **La garantie individuelle accident (IA)** : pour garantir les dommages corporels subis par l'enfant (que le ou les responsable(s) de ces dommages soi(en)t identifié(s) ou non).

Afin d'en faciliter la gestion, notamment en cas de sorties scolaires, l'OGEC a souscrit un contrat « établissement » auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, prenant en charge l'assurance individuelle accident pour tous les élèves. La cotisation est incluse dans les contributions. Cette assurance scolaire protège les élèves contre tout accident dont ils pourraient être victimes dans le cadre des cours et des activités organisées par l'établissement.

La Mutuelle Saint-Christophe assure dans ce cadre, les élèves 24h/24, 365 jours par an, le week-end et durant les vacances, pour les activités scolaires, extra-scolaires, les trajets et dans le cadre de la vie privée. Les dommages corporels subis par l'enfant, même sans tiers responsable identifié, sont garantis dans le monde entier. Aucune attestation ne vous sera demandée pour cette garantie.



HORAIRES DES COURS :

Les horaires de présence dans l'établissement pendant toute l'année scolaire sont les suivants :

Niveaux	Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	Mercredi
6e - 5e - 4e - 3e	07h50 - 16h15	07h50 - 11h45 <small>(1 semaine sur 2 en alternance 6e/5e ou 4e/3e)</small>

L'accueil des élèves est assuré le matin à partir de 07h30. Tout retard entraîne obligatoirement un passage à la vie scolaire.



ABSENCES :

Les familles doivent signaler IMPERATIVEMENT l'absence du jeune par téléphone au 02 41 54 15 13 ou par courriel à l'adresse de la vie scolaire :

- vie.scolaire.armange@stjolapommeraye.fr

et justifier par écrit cette absence dès son retour en y joignant toute pièce justificative.

Si un élève a besoin de quitter le collège, (rendez-vous médical ou autres) il doit OBLIGATOIREMENT se présenter à l'accueil ou au conseiller d'éducation avant son départ.

Toute absence de quatre demi-journées non justifiée peut entraîner un signalement auprès des services de l'Inspection Académique.



ECOLE DIRECTE :

Cette plateforme permet aux familles de :

- réserver ou annuler les repas
- communiquer par messagerie, s'inscrire aux rencontres individuelles parents/professeurs
- consulter les documents de l'année en cours (bulletins trimestriels, factures, certificats de scolarité)

Les familles seront invitées à télécharger et archiver les documents, au cours de l'année scolaire. Aucune archive n'est conservée d'une année sur l'autre. Les codes d'accès (différents pour parents et élèves) restent valides pour l'ensemble de la scolarité.



PACK FOURNITURES :

Le collège propose aux familles un pack fournitures. Les tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 sont les suivants :

- Niveau 6e : 67 €
- Niveau 5e : 51 €
- Niveau 4e : 55 €
- Niveau 3e : 48 €

Une information mentionnant la liste des fournitures, le prix du pack ainsi que les modalités de retrait pour la rentrée 2024, sera communiquée par mail aux familles courant mars-avril.